

# GUIDE TARIFAIRE 2019

## AEROPORT BREST BRETAGNE

Redevances Extra-Aéronautiques - Tarifs applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2019

[www.brest.aeroport.bzh](http://www.brest.aeroport.bzh)

## Table des matières

<b>1</b>	<b>CONTACTS.....</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>CONDITIONS DE REGLEMENT DES FACTURES.....</b>	<b>4</b>
2.1	Mode de règlement des factures.....	4
2.1.1	<i>Périodicité</i> .....	4
2.1.2	<i>Conditions de règlement</i> .....	4
2.2	Délais de règlement.....	4
2.3	Dépôt de garantie - Cautions bancaires.....	4
2.4	Réclamations.....	5
<b>3</b>	<b>REDEVANCES DOMANIALES .....</b>	<b>6</b>
3.1	PRINCIPES GENERAUX .....	6
3.2	AEROGARE COMMERCIALE .....	7
3.3	AEROGARE DE FRET.....	7
3.4	HANGAR.....	8
3.5	BATIMENTS MODULAIRES.....	8
3.6	AUTRES INSTALLATIONS - ZONE AVIATION.....	8
3.7	TERRAINS.....	8
3.8	PARCS DE STATIONNEMENT DES LOUEURS DE VEHICULES.....	9
3.9	STATIONNEMENT VEHICULES COTE PISTE (PCZSAR).....	9
<b>4</b>	<b>PRESTATIONS ET USAGE DES INSTALLATIONS.....</b>	<b>10</b>
4.1	PRESTATIONS.....	10
4.2	Systèmes d'information.....	11
4.3	Accessoires de téléphonie.....	12
4.4	Prestations de personnels.....	13
4.5	Formations Internes.....	13
<b>5</b>	<b>TARIFS PUBLICS .....</b>	<b>15</b>
5.1	PRISES DE VUE .....	15
5.2	CENTRE D'AFFAIRES.....	16
5.3	VISITES AEROPORT .....	17
5.4	STATIONNEMENT PARCS PUBLICS.....	18
5.5	CONNEXION INTERNET GRAND PUBLIC.....	20

## 1 CONTACTS

# S.A.S. Aéroports de Bretagne Ouest

Aéroport Brest Bretagne, 29490 GUIPAVAS – France

### Accueil

☎ : + 33(0) 2 98 32 86 00

@ : [info@brest.aeroport.bzh](mailto:info@brest.aeroport.bzh)

### Direction de la Concession

☎ : + 33(0) 2 98 32 86 04

@ : [assistanat.direction@brest.aeroport.bzh](mailto:assistanat.direction@brest.aeroport.bzh)

### Administration – Finance

☎ : + 33 (0) 2 98 32 86 21

☎ : + 33 (0) 2 98 32 86 16

@ : [service.compta@brest.aeroport.bzh](mailto:service.compta@brest.aeroport.bzh)

### Activités Immobilières

☎ : + 33 (0) 2 98 32 86 45

@ : [sandrine.mével@brest.aeroport.bzh](mailto:sandrine.mével@brest.aeroport.bzh)

### Service Parking

Tél : + 33 (0) 2 98 32 86 51

Courriel : [service.parkings@brest.aeroport.bzh](mailto:service.parkings@brest.aeroport.bzh)

### Développement commercial et marketing

☎ : + 33 (0) 2 98 32 86 01

@ : [service.commercial@brest.aeroport.bzh](mailto:service.commercial@brest.aeroport.bzh)

### Espace affaires

☎ : + 33 (0) 2 98 32 86 88

@ : [espace.affaires@brest.aeroport.bzh](mailto:espace.affaires@brest.aeroport.bzh)

## 2 CONDITIONS DE REGLEMENT DES FACTURES

### 2.1 Mode de règlement des factures

#### 2.1.1 Périodicité

Les redevances domaniales, les prestations et charges dues au gestionnaire sont calculées par année civile. Elles sont payables par trimestre et à terme à échoir. Les modalités de règlement sont définies ci-après.

Les prestations déterminées à partir d'un relevé de compteur sont payables par trimestre et à terme échu.

Un calcul au prorata temporis est effectué pour les trimestres d'exploitation incomplets.

#### 2.1.2 Conditions de règlement

Les sommes dues doivent être acquittées :

- sur présentation des factures correspondantes ;
- par chèques bancaires ou virements établis au nom de la SAS Aéroports de Bretagne Ouest et adressés à la SAS Aéroport de Bretagne Ouest - 1, Place du 19ème R.I. - 29220 BREST ;
- à 30 jours date de facture par virement sur le compte ARKEA Banques Entreprises et Institutionnels.

#### Identification internationale de compte bancaire – IBAN

FR76	1882	9294	1102	8161	4274	065
Identifiant international banque – BIC (adresse swift)						
CMBRFR2BCME						

En cas de non-paiement dans les délais et après envoi d'une lettre recommandée de mise en demeure de payer, le dossier est transmis au service contentieux. Les frais de recouvrement seront à la charge du titulaire.

L'instruction d'une réclamation n'a pas de caractère suspensif.

**Important :** Merci d'indiquer les références portées sur la facture  
(N° client/ date / n° facture)

### 2.2 Délais de règlement

Sauf accord particulier, les factures doivent être payées dans les 30 jours à compter de leur date de réception.

### 2.3 Dépôt de garantie - Cautiion bancaire

En garantie de ses obligations et au plus tard à la date d'entrée dans les lieux attribués, le titulaire devra verser au gestionnaire une garantie d'un montant de 3 mois de redevance part fixe sous forme de dépôt de garantie ou d'acte de cautionnement bancaire.

La durée de validité de l'acte de cautionnement solidaire devra être supérieure de trois mois par rapport à la date fixée de fin de l'autorisation.

Le dépôt de garantie ne porte pas intérêts et reste acquis au gestionnaire pendant toute la durée de l'autorisation d'occupation. Il ne peut tenir lieu de paiement de redevance devenue exigible ou de toute autre somme due au gestionnaire en cours d'autorisation.

A l'expiration de l'autorisation ou si elle prenait fin avant le terme prévu pour quelque cause que ce soit, le dépôt de garantie serait restitué au titulaire dans un délai maximal de 4 mois à compter du jour de l'établissement de l'état des lieux contradictoire de restitution des biens occupés, déduction faite de toutes les sommes restant dues au gestionnaire.

Dans le cas d'un acte de cautionnement bancaire, le garant ne serait libéré de ses engagements que sur main levée qu'en donnerait le gestionnaire, dans le délai des 3 mois ci-dessus précisé, après parfaite exécution des obligations du titulaire.

Le gestionnaire se réserve la possibilité de modifier le montant de la garantie requise en cas de renouvellement de l'autorisation, de modification des emplacements attribués, d'application de nouveaux tarifs.

## 2.4 Réclamations

Toute réclamation devra être présentée dans un délai de 90 jours, sans quoi elle ne sera pas admise.

Afin d'éviter des demandes d'informations complémentaires et pour traiter vos questions dans les meilleurs délais, indiquez systématiquement :

- Le numéro de la facture concernée ;

## 3 REDEVANCES DOMANIALES

### 3.1 PRINCIPES GENERAUX

Les locaux sont fournis en l'état et font l'objet d'une convention d'autorisation d'occupation temporaire entre la SAS Aéroports de Bretagne Ouest et l'occupant.

Les bureaux, locaux commerciaux et comptoirs, sont fournis avec les branchements usuels (électricité, téléphone, chauffage collectif, ...).

Les réserves sont fournies avec les branchements électriques et éventuellement le chauffage collectif.

Les surfaces de stockage et les hangars sont fournis avec les branchements électriques.

Nous louons des terrains non viabilisés. La viabilisation (raccordement d'eau, de téléphone, d'électricité et évacuation des eaux usées) est à la charge du locataire. Elle est facturée au prix selon devis.

Tous travaux dans les locaux mis à disposition sont strictement interdits sans accord préalable de la SAS Aéroports de Bretagne Ouest. La demande doit être adressée uniquement à la correspondante des activités immobilières.

La redevance domaniale sera indexée chaque année, au 1er janvier, en fonction de l'évolution de l'indice INSEE des loyers commerciaux (ILC).

### 3.2 AEROGARE COMMERCIALE

Domanial		Tarifs H.T.
Bureau / comptoir / back-office	Le m <sup>2</sup> / an	
Y compris vestiaire / atelier / magasin	- niveau 0	166,95 €
	- niveau 350	232,29 €
Réserve		70,52 €
Commerce en surface de vente nue si surface ≤ à 100 m <sup>2</sup>	m <sup>2</sup> / an	232,29 €
Lieu de stockage marchandise	m <sup>2</sup> / an	70,52 €
Comptoir TO	m <sup>2</sup> / an	516,44 €
Plateau Tour Opérateur	Par an	4 436,83 €
Remplacement de clef (casse, perte, vol)	Par clé	55,00 €

#### Emplacement présentoirs revues des compagnies aériennes et diverses bornes

En salle d'embarquement, après accord de la SAS Aéroports de Bretagne Ouest, les compagnies peuvent installer des présentoirs pour les revues. Les présentoirs sont fournis par la compagnie qui assure leur bon état et réassortiment.

Pour les bornes, les emplacements sont situés dans le hall public.

Toute année commencée est due.

Emplacement présentoirs revues des compagnies aériennes		Tarifs H.T.
Présentoir	Par an	2 575,22 €
Emplacement bornes libre-service	Par an	2 834,41 €

### 3.3 AEROGARE DE FRET

AEROGARE DE FRET (RENOVE)		Tarifs H.T.
Hangar fret	m <sup>2</sup> / an	25,92€
Bureaux fret	m <sup>2</sup> / an	154,51 €
Locaux techniques / Magasins / Local Pause / Archives / Vestiaires	m <sup>2</sup> / an	51,85 €
Plateau logistique	m <sup>2</sup> / an	127,43 €
Electricité	m <sup>2</sup> / an	30,06 €
Chauffage	m <sup>2</sup> / an	15,55 €
Eau	m <sup>2</sup> / an	0,13€
Entretien / Environnement	m <sup>2</sup> / an	9,32 €
Charges locatives du plateau logistique	m <sup>2</sup> / an	57,34 €

### 3.4 HANGAR

AVIATION GENERALE		Tarifs H.T.
Hangar	m <sup>2</sup> / an	26,96 €
Bureau dans hangar	m <sup>2</sup> / an	89,18 €
Entretien / Environnement hangar	m <sup>2</sup> / an	2,53 €
Forfait abri pour avion non commercial basé (75m <sup>2</sup> ) MTOW <= 2 tonnes	Avion / an	2 269,02 €
Forfait abri pour avion non commercial non basé (75m <sup>2</sup> ) MTOW <= 2 tonnes	Avion / mois	272,73 €

### 3.5 BATIMENTS MODULAIRES

Bâtiments modulaires		Tarifs H.T.
Bureau	m <sup>2</sup> / an	152,44 €
Entretien / Environnement	m <sup>2</sup> / an	9,32 €

### 3.6 AUTRES INSTALLATIONS - ZONE AVIATION

Nous consulter pour toute installation en dehors des locaux et espaces susmentionnés.

AUTRES INSTALLATIONS - ZONE AVIATION		Tarifs H.T.
Entretien / Environnement	m <sup>2</sup> / an	1,05 €
Entretien / Environnement terrain viabilisé	m <sup>2</sup> / an	2,64 €
Plateau aéronautique	Par an	12 962,90 €

### 3.7 TERRAINS

TERRAINS		Tarifs H.T.
Naturel ( <i>sans aménagement ni réseau</i> )	m <sup>2</sup> / an	4,60 €
Naturel et viabilisé (sans aménagement en dehors des réseaux d'assainissement, d'électricité et de téléphone, fibre optique)	m <sup>2</sup> / an	5,97 €
Bitume (terrain comportant des surfaces traitées à l'émulsion monocouche minimum ou à l'enrobé de quelque nature qu'il soit)	m <sup>2</sup> / an	7,70 €
Bitume et viabilisé ( <i>terrain comportant des surfaces traitées à l'émulsion monocouche minimum ou à l'enrobé de quelque nature qu'il soit avec les divers réseaux</i> )	m <sup>2</sup> / an	11,47 €



### 3.8 PARCS DE STATIONNEMENT DES LOUEURS DE VEHICULES

PARCS DE STATIONNEMENT DES LOUEURS DE VEHICULES		Tarifs H.T.
Emplacement de proximité pour véhicule location	La place / an	839,99 €
Emplacement en base arrière pour véhicule location	La place / an	388,88 €
Emplacement en base P3 débordement	La place / 24H	4,14 €

### 3.9 STATIONNEMENT VEHICULES COTE PISTE (PCZSAR)

STATIONNEMENT COTE PISTE (PCZSAR)		Tarifs H.T.
Emplacement véhicules (<3,5T)	La place / an	143,10 €
Emplacement véhicules (≥3,5T)	La place / an	283,11 €
Emplacement appareils (avec un minimum de 5m <sup>2</sup> )	m <sup>2</sup> / an	11,40 €

## 4 PRESTATIONS ET USAGE DES INSTALLATIONS

### 4.1 PRESTATIONS

La SAS Aéroports de Bretagne Ouest fournit, sur la plateforme, l'ensemble des prestations relatives à l'énergie électrique, le confort climatique, l'eau, la collecte des déchets, le nettoyage des espaces communs, l'entretien des diverses installations techniques (ascenseurs, escalators, systèmes de sécurité, ...).

La facturation est établie trimestriellement.

Pour les espaces équipés de compteurs spécifiques, les tarifs sont les suivants :

PRESTATIONS		Tarifs H.T.
Electricité	kWh	0,35 €
Eau	m <sup>3</sup>	5,17 €
Gaz	kWh	0,27€
Chauffage	kWh	0,19 €

Pour les équipements spécifiques, la consommation est calculée en fonction de la puissance maximale déclarée sur la fiche technique du matériel. La pose de compteur pour le relevé de consommation au plus juste est à la charge du titulaire sous réserve de l'acceptation du service domanial.

Pour les espaces non équipés de compteurs la facturation est forfaitisée à hauteur de **45 %** du montant de la redevance domaniale annuelle HT et hors charges.

## 4.2 Systèmes d'information

Les communications sont facturées selon le décompte des services fournisseurs, majorées d'un pourcentage de gestion de **15 %**.

Systèmes d'information		Tarifs H.T.
<b>TELEPHONIE</b>		
Location d'une ligne analogique (FAX / TPE / etc.)	Par an	252,00 €
Location poste fixe entrée de gamme	Par an	61,32 €
Location d'un poste fixe milieu de gamme	Par an	122,64 €
Emission et réception d'appels en interne		Offert
Option - Numéro accessible de l'extérieur (SDA)	Par an	72,00 €
Changement de type d'accès	Par changement	21,00 €
Groupement d'appel (un numéro fait sonner plusieurs postes en même temps)	Par an	122,64 €
Facturation détaillée	Par an	180,00 €
Détail des appels téléphoniques	Par facture	65,00 €
Répertoire privatif (100 numéros max.)	Par an	61,32 €
Coût de la mise en relation pour un appel local	CMR	0,094 €
Coût d'un appel local	Minute	0,025 €
Coût de la mise en relation pour un appel national	CMR	0,094 €
Coût d'un appel national	Minute	0,045 €
Coût de la mise en relation pour un appel vers les mobiles nationaux	CMR	0,168 €
Coût d'un appel vers les mobiles nationaux	Minute	0,168 €
Autre direction		Nous consulter
Location d'une ligne VOIP	Par an	183,96 €
<b>INFORMATIQUE</b>		
Accès au système d'information aéroportuaire (intranet métier) / ligne	Par an	192,00 €
Raccordement au réseau TV	Par an	396,00 €
Location d'un poste TVM (information de téléaffichage métier)	Par an	720,00 €
Location d'un matériel Informatique + accès au système d'information	Par an	1 320,00 €
Location d'un moniteur de téléaffichage 42" (fourniture d'énergie comprise)	Par an	2 580,00 €
Ingénierie de mise en œuvre / heure	Par heure	120,00 €
Frais de sortie de service par anticipation (souscription de 1 an minimum lors de la mise en place d'un service)	Par service	275,94 €
<b>RESEAU</b>		
Rocade antenne TV	Par an	49,20 €
Rocade analogique CAT. 5	Par an	49,20 €
Rocade informatique CAT. 7	Par an	122,64 €
RJ45 10/100 commuté (VLAN dédié) d'extrémité	Par an	147,17 €

RJ45 10/100 commuté (VLAN dédié) d'extrémité + POE + qOS + 2 mac-adresses MAX + facturation au débit	Par an	367,92 €
Rocade fibre optique (850 nanomètres)	Par an	343,39 €
Hébergement d'un matériel actif dans une baie (hauteur 2U max et consommation de 150W maximum)	Par an	515,09 €
Hébergement d'une baie dédié dans un local VDI (hors fourniture d'énergie)	Par an	1287,72 €
Hébergement d'une baie dédié dans un local COR (hors fourniture d'énergie)	Par an	1287,72 €
Hébergement d'une antenne dans le bâtiment	Par an	674,52 €
Hébergement d'antenne sur la plateforme	Par an	3 004,68 €
Accès Internet ADSL mutualisé	Par an	392,45 €
Accès internet dédié		Selon bande passante
<b>PRESTATIONS IT INFRA</b>		
<b>Artères FO 850 nanomètres</b>		
Frais d'accès aux services	Par an	878,92 €
Redevance hm/an	Par an	168,63€
<b>Paire de cuivre CAT.3</b>		
Frais d'accès aux services	Par an	255,50 €
Redevance hm/an	Par an	48,03 €
<b>Paire de cuivre CAT.7</b>		
Frais d'accès aux services	Par an	255,50 €
Redevance hm/an	Par an	117,53 €
<b>Port RJ45 commuté</b>		
Frais d'accès aux services	Par an	255,50 €
Redevance vlan dédié transporté	Par an	48,03 €
Redevance vlan dédié routé	Par an	52,12 €
<b>WIFI 802 ;11a, b, g</b>		
Frais d'accès aux services	Par an	511,00 €
Couverture radio électrique SSID dédié m <sup>2</sup> /an	Par an	2,71 €
<b>Location d'espace en locaux techniques IT</b>		
Frais d'accès aux services	Par an	255,50 €
Commutateur 1U + passage câble 1U 2U	Par an	500,78 €
Baie 42U Un	Par an	526,33 €

### 4.3 Accessoires de téléphonie

#### Poste fixe entrée de gamme

Forfait remplacement d'un poste en cas de dysfonctionnement hors vice propre au matériel : .....250,00 € H.T.

#### Poste fixe milieu de gamme

Forfait remplacement d'un poste en cas de dysfonctionnement hors vice propre au matériel : .....350,00 € H.T.

## Cordon, combiné et câble RJ45

Forfait remplacement en cas de dysfonctionnement hors vice propre au matériel :  
Cordon RJ11, RJ45 (l'unité) ..... 25,00 € H.T.  
Combiné téléphonique (l'unité) ..... 100,00 € H.T.

### 4.4 Prestations de personnels

Prestations de Personnels		Tarifs H.T.
Hôtesse d'accueil	l'heure	61 €
Accompagnement en zone réservé	l'heure	61 €
Coordinateur incident - Opérations spéciales	l'heure	92 €
Responsable / Superviseur	l'heure	82 €
Ouvrier Polyvalent	l'heure	61 €
Agent technique / électrotechnicien	l'heure	61 €
Agent SSIAP	l'heure	61 €
Agent sûreté	l'heure	61 €

Minimum de facturation 1 heure (Toute heure commencée est due).  
Forfait de 50 € HT en supplément en cas de déplacement hors heure ouvrée (astreinte).

Toute opération qui entraînerait une extension au-delà des heures de service, fera l'objet d'une étude au cas par cas.

Un coefficient de **15%** sera appliqué sur la refacturation des prestations.

### 4.5 Formations Internes

- Conduite à l'intérieur de l'enceinte aéroportuaire

Pour des raisons de sécurité liées à l'exploitation des avions, les personnes devant conduire à l'intérieur de l'enceinte aéroportuaire doivent être obligatoirement détentrices d'une autorisation de conduire sur l'aéroport.

#### Conditions :

- Être détenteur d'un permis de conduire valable en France ;
- Avoir un badge donnant accès à la zone de sûreté à accès réglementé (ZSAR) ;
- Avoir suivi le cours d'autorisation de conduire sur l'aéroport et réussi le test de clôture de la formation.

#### Inscription

Une inscription préalable est obligatoire.  
Les personnes doivent se présenter avec :

- Un permis de conduire ;
- Une pièce d'identité en cours de validité.

#### Contact : Service Formation

☎ : +33(0)2 98 32 86 30

@ : [service.formation@brest.aeroport.bzh](mailto:service.formation@brest.aeroport.bzh)

- Accès sans escorte en zone « coté piste »

L'entreprise ou l'organisme effectue pour ses salariés une demande de titre de circulation et d'habilitation auprès de l'autorité compétente.

Les demandes de renouvellement s'effectuent avec un préavis minimal de 4 mois avant l'échéance d'habilitation.

L'entreprise ou l'organisme est tenu de faire dispenser aux personnes agissant pour son compte et pour lesquelles elle formule la demande de titre de circulation, une formation « sensibilisation à la sûreté (11.2.6.2) ».

**Contact : Service sûreté**

☎ : +33(0)2 98 32 86 50

@ : [service.pcs@brest.aeroport.bzh](mailto:service.pcs@brest.aeroport.bzh)

Formation en groupe (tarif par personne)	Tarifs H.T.
Circulation aire de trafic	41 €
Sensibilisation à la sûreté (11.2.6.2)	41 €
SGS (Système de Gestion de la Sécurité)	21 €
SGS et circulation aire de trafic (½ journée)	56 €
Pack formation sensibilisation à la sûreté, circulation aire de trafic, SGS. (Y compris : badges - carte professionnelle - supports et tour de cou ou brassard - porte vignette véhicule) (1 journée)	167 €
Emission du titre de circulation en ZSAR (Badge)	71 €

## 5 TARIFS PUBLICS

### 5.1 PRISES DE VUE

Ces tarifs sont applicables pour les entreprises qui souhaitent réaliser un film ou des photos à des fins commerciales, après accord de la Direction de l'aéroport.

**Contact : Espace Affaires**

☎ : +33(0)2 98 32 86 88

@ : [espace.affaires@brest.aeroport.bzh](mailto:espace.affaires@brest.aeroport.bzh)

Les reportages doivent s'inscrire dans le respect des textes qui garantissent la propriété intellectuelle, le droit à l'image et toute disposition relative à la protection de la vie privée.

PRISES DE VUE		Tarifs H.T.
Prises de vues	Prise en charge	120 €
	Heure / agent	61 €

## 5.2 CENTRE D'AFFAIRES

### Location des bureaux et des salles

Toutes les salles de réunion sont équipées de paperboard, d'un écran et ont accès au réseau WIFI. Un vidéoprojecteur est également disponible sur simple demande lors de la réservation. Pour tout autre demande (sono, photocopies, fax, ...) nous consulter.

Location des bureaux et des salles			Tarifs H.T.
<b>Bureaux</b>			
14m <sup>2</sup>	Heure		18 €
14m <sup>2</sup>	½ journée		50 €
14m <sup>2</sup>	Journée		95 €
<b>Salles de réunion</b>			
19m <sup>2</sup>	Heure		25 €
19m <sup>2</sup>	½ journée		70 €
19m <sup>2</sup>	Journée		120 €
<b>Salles de réunion</b>			
Salle de 25 m <sup>2</sup>	Heure		35 €
Salle de 25 m <sup>2</sup>	½ journée		85 €
Salle de 25 m <sup>2</sup> (parkings inclus)	Journée		150 €
<b>Salles de réunion</b>			
Salle de 33m <sup>2</sup>	Heure		40 €
Salle de 33m <sup>2</sup>	½ journée		100 €
Salle de 33m <sup>2</sup> (parking inclus)	Journée		180 €
<b>Salles de réunion</b>			
Salle de 58 m <sup>2</sup>	Heure		50 €
Salle de 58 m <sup>2</sup>	½ journée		160 €
Salle de 58 m <sup>2</sup> (parking inclus)	Journée		250 €
<b>Salles de réunion</b>			
Salle de 66 m <sup>2</sup>	Heure		60 €
Salle de 66 m <sup>2</sup>	½ journée		190 €
Salle de 66 m <sup>2</sup> (parking inclus)	Journée		300 €
<b>Salles de réunion</b>			
Salle de 91 m <sup>2</sup>	Heure		90 €
Salle de 91 m <sup>2</sup>	½ journée		250 €
Salle de 91 m <sup>2</sup> (parking inclus)	Journée		410 €
<b>Grand salon</b>			
Grand salon (116m <sup>2</sup> )	Heure		115 €
Grand salon (116m <sup>2</sup> )	½ journée		300 €
Grand salon (116m <sup>2</sup> ) (parking inclus)	Journée		470 €

### Contact et Réservation :

☎ : +33(0)2 98 32 86 88 ou (86 00)

@ : [espace.affaires@brest.aeroport.bzh](mailto:espace.affaires@brest.aeroport.bzh)

Un minimum de deux heures est demandé pour la location des salles de réunion.



➔ **Annulations :**

- Moins de 48 heures avant la date prévue : facturation à 50% de la valeur initiale
- Le jour même : facturation en totalité

➔ **Remises :**

- Une ristourne de 10 % sur le tarif de base sera octroyée, sous forme d'avoir, à partir d'un volume annuel supérieur à 100 heures (ou 25 demi-journées ou 12 journées).
- Une remise de 30 % sur le tarif de base sera octroyée aux heures creuses (le week-end toute la journée et en semaine à partir de 19 heures).
- Les sociétés implantées sur la plateforme bénéficient d'un abattement de 10 % sur le tarif de base des salles de réunion, en dehors des heures creuses.
- Les remises et ristournes sont cumulables entre elles.

## Restauration

La société Concession Aéroports France détient une convention d'exclusivité des ventes de boissons au public dans l'aérogare ainsi que sur la restauration sur place ou à emporter. Elle peut vous proposer une restauration en salles de réunion. Vous pouvez également réserver aux restaurants.

**Contact :** Florence QUEMENEUR  
☎ : +33(0)2 98 32 85 85  
@ : [florence.quemeneur@areas.com](mailto:florence.quemeneur@areas.com)

*NB : Pour des prestations combinées (salle de réunion, parking, restauration ...) nous consulter*

### 5.3 VISITES AEROPORT

L'aéroport Brest Bretagne organise des visites aéroport sur réservation (pour des groupes de 15 à 40 personnes).

**Contact : Service commercial**  
☎ : +33(0)2 98 32 86 54  
@ : [visites@brest.aeroport.bzh](mailto:visites@brest.aeroport.bzh)

VISITES AEROPORT	Tarifs H.T.	Tarifs T.T.C.*
Visite aéroport (sans repas)	8,33 €	10,00 €
Visite aéroport (avec repas)	22,50 €	27,00 €
Visite scolaire (sans repas)	4,17 €	5,00 €

\* T.V.A. en vigueur 20.00%

## 5.4 STATIONNEMENT PARCS PUBLICS

✈ Les parkings sont gérés par la SAS Aéroports de Bretagne Ouest

**Contact: Service parking**

☎ : +33(0)2 98 32 86 37

@ : [service.parkings@brest.aeroport.bzh](mailto:service.parkings@brest.aeroport.bzh)

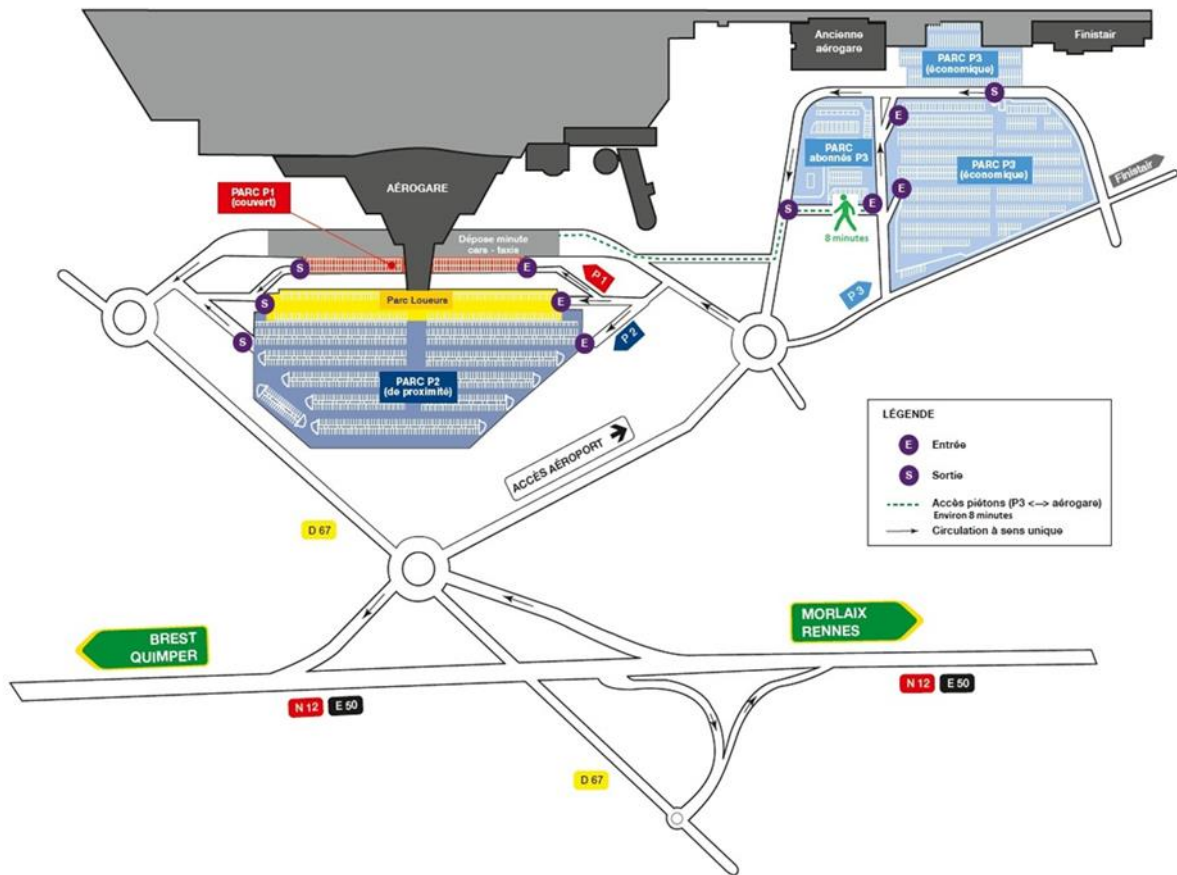
Le paiement s'effectue :

- Par carte bancaire ou en espèces, aux caisses, niveau 0 et 1 de l'aérogare.

### Tarifs Publics TTC (TVA à 20,00%)

STATIONNEMENT PARCS PUBLICS		Tarifs T.T.C.
<b>PARC COUVERT P1 (gratuit 10 min)</b>	<i>430 places</i>	
de 0 à 10 minutes incluses		Gratuit
de 10 à 20 minutes		2,80 €
de 20 à 30 minutes		3,90 €
de 30 à 40 minutes		4,50 €
de 40 à 50 minutes		5,00 €
de 50 minutes à 1 heure		5,20 €
de 1 heure à 1h20		5,40 €
de 1h20 à 1h40		5,60 €
De 1h40 à 2 heures		6,00 €
de 2 à 3 heures		7,00 €
de 3 à 6 heures		8,50 €
de 6 à 12 heures		12,00 €
de 12 à 24 heures		20,00 €
de 1 à 2 jours		36,00 €
de 2 à 3 jours		49,50 €
de 3 à 4 jours		59,90 €
de 4 à 5 jours		74,20 €
de 5 à 6 jours		85,80 €
de 6 à 8 jours <i>Forfait</i>		98,00 €
<i>Par jour supplémentaire</i>		14,90 €
<b>Abonnement 12 mois</b>		980,00€
<b>PARC DE PROXIMITE P2 (gratuit 20 min)</b>	<i>1 002 places</i>	
de 0 à 20 minutes incluses		Gratuit
de 20 à 30 minutes		1,50 €
de 30 à 40 minutes		1,70 €
de 40 à 50 minutes		1,90 €
de 50 minutes à 1 heure		2,20 €
de 1 heure à 1h20		2,60 €
de 1h20 à 1h40		2,80 €
de 1h40 à 2 heures		3,60 €
de 2 à 3 heures		4,80 €

de 3 à 6 heures		6,50 €
de 6 à 12 heures		9,30 €
de 12 à 24 heures		17,00 €
de 1 à 2 jours		25,20 €
de 2 à 3 jours		36,80 €
de 3 à 4 jours		39,60 €
de 4 à 5 jours		46,20 €
de 5 à 6 jours		53,40 €
de 6 à 8 jours <i>Forfait</i>		64,00 €
<i>Par jour supplémentaire</i>		8,60 €
<b>Abonnement 12 mois</b>		580,00 €
<b>PARC ECO P3 (gratuit 1 H)</b>	<i>1 305 places</i>	
de 0 à 1 heure incluse		Gratuit
de 1 heure à 1h20		1,30 €
de 1h01 à 1h40		1,50 €
de 1h40 à 2 heures		2,00 €
de 2 à 3 heures		2,80 €
de 3 à 6 heures		3,20 €
de 6 à 12 heures		5,30 €
de 12 à 24 heures		8,40 €
de 1 à 2 jours		12,00 €
de 2 à 3 jours		15,00 €
de 3 à 4 jours		19,10 €
de 4 à 5 jours		25,60 €
de 5 à 8 jours <i>Forfait</i>		32,00 €
de 8 à 9 jours		31,20 €
de 9 à 10 jours		33,00 €
de 10 à 11 jours		35,20 €
de 11 à 12 jours		37,00 €
de 12 à 15 jours		45,00 €
<i>Par jour supplémentaire</i>		3,80 €
<b>Abonnement 12 mois</b>		520,00 €
<b>DIVERS</b>		
Abonnés personnel navigant	L'année	360,00 €
Abonnés personnels basés	L'année	95,00 €
Reproduction de carte	L'unité	30,00 €
Dépôt de clés visiteurs	L'unité	15,00 €
Dépôt de clés PRO (Loueurs)	L'unité	40,00 €
Batterie	L'opération	20,00 €
Forfait 2 Roues	L'unité	20,00 €
Forfait Parking Espace Affaires	Le ticket	10,00 €



## 5.5 CONNEXION INTERNET GRAND PUBLIC

L'aéroport met à votre disposition l'accès **gratuitement** à l'internet sans fil. Acceptez de vous connecter au réseau Wifi « Wifi by CCIBREST », vous serez alors redirigé vers notre portail d'accès. Vous recevrez votre code d'accès via votre téléphone portable. Une fois identifiées, les portes de l'internet s'ouvrent à vous, sans limitation de durée et sans coûts.